

Les difficultés structurelles de l'EN demeurent et se sont aggravées depuis la rentrée 2017 : suppressions de postes, mise en place de réformes inégalitaires, attaque des statuts et des droits des personnels, en particulier par la restriction des compétences des CAPA et la création des CSA. A ces difficultés, se sont rajoutés les effets de la gestion de la crise sanitaire : absence de moyens complémentaires permettant de faire face à l'explosion des difficultés des élèves, refus de revoir les programmes et même accélération de la politique éducative menée, marquée en particulier par l'augmentation de la part de contrôle continu au bac, servant de prétexte à une tentative de mise sous tutelle des enseignants au travers des PLE, rejetés par les équipes ,  
La lassitude est grande de voir perdurer une communication en complet décalage avec la réalité de la politique menée et du vécu du terrain. Nous ne pouvons plus compter sur le ministre Blanquer.  
Pourtant les sujets d'alerte sont nombreux.

En effet, l'épidémie est installée dans la durée et a mis en évidence, au delà des errements ministériels, certaines faiblesses, en particulier les manques de personnels TOSS dépendants des collectivités locales. Est-il prévu que celles-ci recrutent davantage de personnels pour l'entretien et la désinfection des locaux, pour la restauration ? Des recrutements sont-ils prévus pour faire face à la surcharge de travail des agents, source de souffrances importantes au travail, au remplacement des absences ?

Au-delà et de façon pérenne, nous redisons que les brigades mobiles informatiques (e-anna) sont un recul majeur dans la gestion des parcs informatiques et de la qualité de service due à nos élèves et aux conditions de travail des équipes pédagogiques, éducatives et administratives des établissements qui s'est traduit par un transfert des interventions de premier niveau. Nous demandons le retour à une affectation dans les lycées des agents chargés de l'entretien du parc informatique.

Nous redisons notre satisfaction en ce qui concerne la dotation en manuels scolaires des lycées généraux et technologiques, c'est une mesure de justice sociale. C'est un dispositif qui dans le cadre de l'enseignement à distance, permet à tous les lycéens d'accéder à un matériel pédagogique, sans problème de connexion, de matériel. C'est un outil qui a fait preuve de son utilité.

S'agissant des Dotations Générales de Fonctionnement, elles continuent de baisser pour la majorité des EPLE de notre académie malgré quelques assouplissements. Cela entraîne la perte, à nouveau, de plusieurs milliers d'euros sur les dotations de fonctionnement, plusieurs dizaines de milliers d'euros en cumulé, voire davantage. Cela pèse sur les choix opérés par les équipes en matière pédagogique.

Enfin, la loi Egalim impose, dès le 1er janvier 2022 que les restaurants scolaires servent au moins 50% de produits labellisés dont au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Nous considérons qu'une restauration de qualité participe à la qualité du Service Public d'Éducation en améliorant le bien-être des élèves dans leur établissement.

Malheureusement, les marges de manœuvre financières des lycées ne permettront pas, dans la majorité d'entre eux, d'atteindre les objectifs légaux.

En bref, les sujets d'inquiétude ne manquent pas et que l'École, bien loin des discours en trompe l'œil du ministre, a besoin d'un investissement durable et massif.